

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil général du mardi 8 septembre 2020

Ordre du jour :

1. Assermentation du nouveau municipal, M. Samuel Baconnier
2. Préavis municipal N° 2 – Route de Possens – conduite et revêtement
3. Taux d'imposition
4. Situation de la régionalisation de la STEP
5. Divers
6. Propositions individuelles

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée à la secrétaire pour l'appel. 36 membres sont présents sur 58, soit une majorité de 19.

La secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance du 9 juin 2020. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Deux personnes ont souhaité se faire assermenter, il s'agit de :

M. Dominique Bollinger
M. Christian Poyet

60 membres sont présents sur 38 soit une majorité de 20.

1. Assermentation du nouveau municipal, M. Samuel Baconnier

Il est procédé à l'assermentation du nouveau municipal, M. Samuel Baconnier, élu tacitement selon l'arrêté relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) du 23 avril 2020 (art. 15, al. 3).

2. Préavis municipal N° 2 – Route de Possens – conduite et revêtement

MM. les municipaux Patrick Pesquet, Carlos Bujard, François Guignard présentent le préavis de la municipalité.

M. Yves Jaunin, rapporteur de la commission ad'hoc en charge de l'examen du préavis, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des travaux tels que présentés dans le préavis.

M. Oliver Bleiker, rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation du projet soumis au Conseil général.

Le président ouvre le débat.

M. Dominique Bollinger demande si les travaux ajoutés suite à l'échange avec la commission, non chiffrés dans le préavis, ne sont pas bloquants dans le cadre de ce projet et si un seuil financier est prévu pour ceux-ci. M. le syndic François Guignard confirme que les travaux supplémentaires ne sont pas bloquant et qu'ils pourront être absorbés par le budget prévu pour ce projet car ils ne sont pas trop conséquents. M. le municipal Patrick Pesquet donne encore des précisions sur l'avancement des demandes d'offres.

M. Yvan Salvisberg pose la question de savoir s'il n'y a pas un risque que les conduites et collecteurs à proximité soient endommagés par ces travaux. M. le municipal Patrick Pesquet explique que cela ne sera pas le cas.

La parole n'étant plus sollicitée, le préavis n°2 / 2020 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

3. Taux d'imposition

La parole est donnée à M. le syndic François Guignard qui annonce que l'arrêté d'imposition actuellement en vigueur est reconduit pour 2021.

4. Situation de la régionalisation de la STEP

La parole est donnée à M. le municipal Patrick Pesquet qui précise qu'un projet de statuts de la future association intercommunale ont été soumis à une commission ad'hoc ainsi qu' à la commission des finances et que ces statuts seront soumis au vote du Conseil général début 2021. Il présente ensuite le contexte, les différentes étapes pour la réalisation de ce projet de régionalisation, l'organisation de la future entité et les coûts qui en découleront.

M. le syndic François Guignard rappelle que la STEP actuelle fonctionne au-dessus de ses capacités et qu'elle est encore tolérée par les services de l'Etat en raison des démarches de la municipalité pour prendre part à ce projet de régionalisation.

M. Cédric Haldimann s'interroge si une taxe sera également perçue auprès des propriétaires par la commune pour l'entretien des canalisations communales.

M. le municipal Patrick Pesquet confirme que l'entretien des collecteurs d'eaux usées reste sous la responsabilité de la commune et que la nouvelle taxe relative à cet entretien figure d'ores et déjà au budget de la commune depuis 2019.

M. Dominique Bollinger prend la parole pour avoir des précisions sur la prise en charge par la future association des installations sises sur le territoire communal, ainsi que sur les chiffres présentés et sur le système de traitement des micropolluants de la future STEP.

M. le municipal Patrick Pesquet explique que la gestion par l'association intercommunale intervient dès que les eaux arrivent à la station de pompage. Il donne également les explications sur les bases de calcul des chiffres mentionnés

précédemment. Il précise également que le choix sur le système de traitement n'a pas encore été arrêté.

M. Laurent Caboussat souhaite savoir concrètement où commence le réseau de la commune.

M. le municipal Patrick Pesquet indique qu'il débute au niveau de la chambre où doit se raccorder l'équipement privé, selon le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

5. Divers

- Communications de la municipalité

M. le municipal Carlos Bujard donne une information sur la sécurisation de la rue de la Mécanique suite à l'interpellation d'un membre du conseil lors d'une précédente séance. Une étude de la situation a été effectuée avec l'inspecteur de la signalisation et le voyer. Il en est ressorti plusieurs possibilités que la municipalité souhaite soumettre à l'examen d'une commission.

Le Bureau du conseil prend bonne note de cette demande et nommera prochainement une commission ad'hoc.

M. Laurent Caboussat intervient pour savoir si d'autre projet de sécurisation de rue sont prévus.

M. le syndic François Guignard répond par la négative en indiquant que les autres rues impactées par le transit routier ont déjà fait l'objet d'adaptation sécuritaire.

Mme Hedwige Jaunin demande que la future commission étudie également le cheminement piétonnier de cette rue.

La municipalité souhaite en effet que cette commission se penche sur une amélioration globale de la situation.

6. Propositions individuelles

Mme Hedwige Jaunin sensibilise la municipalité sur l'état du trottoir de la boulangerie qui peut être dangereux, car endommagé. M. le syndic François Guignard indique que les travaux de réfection du revêtement de la route de Possens débuteront mi-septembre.

M. Marc Jaunin s'interroge sur le devenir du passage à niveau du Châtelard. M. le syndic François Guignard explique que la municipalité est régulièrement en contact avec le LEB pour défendre les intérêts de la commune sur les différents travaux que la compagnie prévoient sur ses installations situées sur le territoire communal. A ce jour, aucun accord n'est intervenu.

M. le syndic François Guignard souhaite la bienvenue à M. Samuel Baconnier, nouveau municipal, et rend hommage au municipal sortant, Patrick Pesquet.

M. le municipal Samuel Baconnier se présente aux membres du Conseil général.

La prochaine séance du conseil aura lieu le mardi 1er décembre 2020.

La séance est levée à 21h36.

Le Président :
Jean-Luc Noël



La Secrétaire :
Céline Pesquet Saffore

